



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION
DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VEGETALE (CROPSAV)
du 14 novembre 2022 - Session plénière**

Le Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale Grand Est (CROPSAV) s'est tenu le lundi 14 novembre matin en présentiel.
La liste des participants figure en annexe.

Rappel de l'ordre du jour :

Sujets transversaux :

Pour information :

- Présentation du concept « une seule santé » et action 20 du PNSE 4 (Plan national santé environnement) : surveillance de la santé de la faune terrestre et gestion des zoonoses
- Ambrosie et chenilles processionnaires : des espèces végétale et animale nuisibles pour la santé humaine

Domaine animal :

Pour information :

- Peste porcine africaine (PPA) : gestion à la suite du foyer frontalier allemand et suites mises en place
- Filière bovine : indicateurs IBR (Rhinotrachéite infectieuse bovine) et BVD (Diarrhée virale bovine- maladie des muqueuses) et présentation du dispositif « camions sains »
- Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) : bilan 2022 et évolutions réglementaires

Domaine végétal :

Pour avis :

- Flavescence dorée : situation sanitaire en Grand Est et évolutions réglementaires

Pour information :

- Mouche orientale des fruits : point sur l'alerte en Grand Est

Les documents transmis en amont du CROPSAV et les supports de présentation sont disponibles sur le site Internet de la DRAAF :

<https://draaf.grand-est.agriculture.rie.gouv.fr/cropsav-du-14-novembre-2022-r941.html>

Le présent compte-rendu retranscrit uniquement les échanges intervenus en séance, au cours des présentations ou à leur suite ; les éléments de présentation étant disponibles sur le site Internet rappelé ci-dessus, ils ne sont pas repris par le présent compte-rendu.

INTRODUCTION DU CROPSAV

Madame Josiane Chevalier, préfète de la région Grand Est, préfète du Bas-Rhin assure la présidence du CROPSAV. Le Conseil régional est représenté par Monsieur Laurent Wendlinger, président de la Commission Agriculture, viticulture et forêt.

Madame la Préfète de région introduit la séance en remerciant l'ensemble des participants de leur présence et de leur mobilisation sur les sujets sanitaires, qui ont été très importants dans la région Grand Est ces derniers mois : lutte contre l'introduction de la peste porcine africaine (PPA), la lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), les mesures de surveillance suite à l'incursion de la mouche orientale du fruit. Elle rappelle l'importance prise par le concept « Une seule santé » suite à la crise relative au COVID-19, et la nécessité de renforcer l'interdisciplinarité. Elle souligne la mobilisation des services de l'Etat pour ces enjeux, mais rappelle que l'Etat ne peut agir seul et que la mobilisation de tous les partenaires impliqués pour la prévention des crises, en particulier les professionnels concernant la biosécurité en élevage, est indispensable. Elle informe qu'elle devra quitter la séance avant son terme.

M. Wendlinger souligne en particulier la persistance des inquiétudes concernant la PPA et l'IAHP, les attentes fortes en matière de vaccination contre l'IAHP, les préoccupations vis-à-vis de la chenille processionnaire. Compte tenu de la multitude des problématiques nécessitant une vigilance au quotidien, il adresse ses remerciements à l'ensemble des acteurs pour leur implication sur le territoire.

1 - SUJETS TRANSVERSAUX

1.1 Présentation du concept « une seule santé » et action 20 du PNSÉ 4 (Plan national santé environnement) : surveillance de la santé de la faune terrestre et gestion des zoonoses (DRAAF) [pour information]

Monsieur Mayer, docteur vétérinaire, secrétaire du Groupement technique vétérinaire Grand Est souligne la nécessité de prendre en compte la faune du sol, notamment pour son rôle dans la captation de l'eau et la biodiversité.

Madame Sauvat (DRAAF) confirme l'importance de ce sujet et indique qu'il est pris en compte dans d'autres travaux « Une seule santé ». Toutefois, il n'entre pas dans le cadre de l'action 20 qui concerne la faune terrestre sauvage.

Madame Vonesch, responsable du réseau agriculture d'Alsace Nature, et représentante de France Nature Environnement Grand Est fait référence à un courrier rédigé par 22 organisations non gouvernementales nationales et internationales pour demander la sortie de l'élevage industriel et son remplacement par des élevages plein air. Elle demande également que dans le cadre des mesures sanitaires adoptées, les élevages plein air soient préservés.

Monsieur Gobert, docteur vétérinaire, secrétaire du Syndicat régional des vétérinaires d'exercice libéral demande que la motivation des vétérinaires à travailler en interdisciplinarité au bénéfice d'une seule santé soit entretenue. Il regrette à cet égard que le dernier communiqué de presse national au sujet du cas de rage identifié en Ile-de-France ne fasse pas état de l'action et de la mobilisation permanente des vétérinaires pour la détection précoce de cette zoonose, mais aussi des zoonoses en général.

Madame la Préfète de région précise qu'elle connaît bien l'action des vétérinaires et salue leur mobilisation aux côtés de tous les acteurs concernés.

Madame Wencel, directrice adjointe de la DDETSPP de l'Aube témoigne auprès des membres du CROPSAV du travail collectif mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre l'IAHP, par l'ensemble des acteurs de terrain, vétérinaires, agents de l'OFB, chasseurs, pêcheurs, tous motivés pour participer à cette lutte et coopérer.

Madame Doisy (DREAL) indique aux membres du CROPSAV que :

- la quatrième version des plans régionaux santé environnement (PRSE 4) doit intégrer le concept « une seule santé » ;
- le PRSE 4 Grand Est est en cours d'écriture ;
- une consultation du public et de certaines instances, dont le CROPSAV, sera prévue sur le futur PRSE 4.

1.2 Ambrosie et chenilles processionnaires : des espèces végétale et animale nuisibles pour la santé humaine (ARS) [pour information]

a. Présentation relative à l'ambrosie :

Madame la Préfète de région demande quelles sont concrètement les actions de terrain à mettre en œuvre pour lutter contre cette espèce.

Madame Ziegler (ARS) indique que l'arrachage est à privilégier pour un faible nombre de plants mais que le fauchage / broyage avant pollinisation et dans tous les cas avant montée en graines, est la seule solution en cas de prolifération. Elle souligne toutefois les difficultés rencontrées, notamment :

- constitution d'un stock de graines persistant jusque 10 à 30 ans ;
- contamination des semences par des graines d'ambrosie, comme c'est le cas pour certaines semences de tournesol.

Madame Vonesch s'inquiète du broyage de zones herbeuses utiles à la biodiversité, sous prétexte de la lutte contre l'ambrosie.

Madame Ziegler précise que si le bord de route est enherbé, il n'y a pas d'ambrosie, cette plante n'aimant pas la concurrence.

Monsieur Heckenbenner, représentant la Fédération régionale des chasseurs intervient sur l'importance d'être réactif pour traiter le problème. Il regrette notamment pour un cas en Haute Marne concernant des cultures en limite de forêt, que tous les acteurs concernés se rejettent la responsabilité de la lutte. Cela génère une perte de temps favorable à la constitution d'un stock de graines. Il dénonce également la contamination par des graines d'ambrosie de semences en inter-cultures venant des

pays de l'est. Les cultures en faveur du gibier ne sont pas les seules concernées par ces contaminations.

Monsieur Paul, président national de FREDON France et président régional de la FREDON Grand Est constate que le sujet « Une seule santé » nécessite de prendre en compte plusieurs problématiques et acteurs préconisant chacun des solutions divergentes.

Il précise que beaucoup d'intervenants transportent l'ambroisie : particuliers achetant des boulettes de graines en jardinerie pour oiseaux, entreprises conduisant des chantiers pour route et bâtiments, etc.

Il confirme la nécessité d'être réactif et indique que le ministère en charge de l'agriculture n'a pas donné pour le moment une suite favorable à la demande de FREDON France d'intégrer l'ambroisie à feuilles d'armoise à la liste des calamités agricoles au titre du code rural et de la pêche maritime.

Madame la Préfète de région met en exergue le rôle d'arbitrage du préfet lorsqu'une même problématique soulevant différents enjeux agricoles, environnementaux, et de santé publique nécessite que les bonnes mesures soient prises.

Monsieur Fritsch, président de la Coordination rurale Grand Est insiste sur la nécessité de faucher les accotements pour lutter contre l'ambroisie, mais aussi contre des plantes toxiques comme le datura.

Madame Sezeur, présidente de la FRGDS indique qu'il est important de lutter contre les plantes invasives mais aussi contre les plantes toxiques, lesquelles ont des implications tant sur la santé humaine que sur la santé animale.

Madame Ziegler répond que pour certaines plantes toxiques non listées par le code de la santé publique comme devant faire l'objet d'une lutte obligatoire, l'ARS a établi une convention avec la FREDON Grand Est en vue d'actions de sensibilisation ; c'est le cas par exemple pour le datura et la berce du Caucase.

b. Présentation relative aux chenilles processionnaires :

Madame Ziegler indique qu'une concertation élargie sera mise en œuvre au premier trimestre 2023 afin d'établir un projet définitif d'arrêté préfectoral de lutte contre les chenilles processionnaires. Cet arrêté sera ensuite proposé aux préfets de départements en avril 2023, pour avis des CODERST et, le cas échéant, mise en œuvre en juin 2023.

Monsieur Jacquemin, délégué départemental (67) de l'office national des forêts souligne que l'obligation de lutte prescrite par les arrêtés départementaux provisoires actuels est problématique pour les gestionnaires, en l'absence totale de moyens de lutte en milieu forestier. L'ONF est favorable à une concertation élargie en vue de l'établissement d'un arrêté définitif, et demande à ce que l'absence de traitement possible en milieu forestier soit prise en compte.

Indépendamment des 2 sujets précédents, Madame Ziegler annonce que l'ARS mettra en place en 2023 un groupe d'échanges sur les maladies vectorielles à tiques dans le cadre du PNSE4.

2 - SUJETS DU DOMAINE ANIMAL

2.1 Peste porcine africaine (PPA) : gestion à la suite du foyer frontalier allemand et suites mises en place (DDETSP 67 et DRAAF) [pour information]

Madame la Préfète de région souligne la réactivité de part et d'autre de la frontière et félicite la très bonne coordination suite à ce foyer, sans difficulté particulière.

Monsieur Mayer informe les membres du CROPSAV des points suivants :

- des publications allemandes récentes font état d'un changement de la virulence du virus avec une potentielle recrudescence des cas de PPA ;
- les douanes anglaises ont saisi des viandes de porc arrivant de zones depuis lesquelles le transport était normalement interdit ; cela constitue un risque de diffusion de la maladie.

Par ailleurs, il demande que les vétérinaires sanitaires soient associés pour le choix des petits investissements à effectuer dans le cadre du plan biosécurité, afin de s'assurer de leur réelle cohérence avec les règles de biosécurité à mettre en place au sein des élevages concernés de leur clientèle.

Monsieur Wendlinger souligne la nécessité de sensibiliser à nouveau les éleveurs à la biosécurité. Il indique notamment que sur les 782 dossiers adressés au Conseil régional dans le cadre du plan de relance en 2020, 696 ont bénéficié d'une aide, et que parmi ces projets, seuls 28 dossiers concernaient des élevages de porcs. Il est donc nécessaire de travailler collectivement et de communiquer afin que les élevages de porc mettent en place des mesures de biosécurité adaptées.

Madame Sezeur confirme la nécessité de mettre en place un système pérenne dans la durée et pas seulement pour la gestion de crise. Pour cela, il manque en Grand Est une meilleure structuration sanitaire de la filière porcine, notamment pour les petits détenteurs, en vue d'une sensibilisation en termes de biosécurité et recensement. Un dispositif simplifié pour de petits investissements en matière de biosécurité est nécessaire ; ce dispositif doit être mis en place en concertation avec l'ensemble des intervenants de l'élevage.

Madame Jeudy, directrice de la DDPP 67 souligne la nécessité de cette mobilisation en faveur de la biosécurité, tant pour les petits détenteurs que pour des éleveurs au cheptel important hors filière intégrée. Elle indique que la Chambre d'agriculture devrait les mobiliser, en lien avec INTERPORC et la FRGDS.

2.2 Filière bovine : indicateurs IBR (Rhinotrachéite infectieuse bovine) et BVD (Diarrhée virale bovine- maladie des muqueuses) et présentation du dispositif « camions sains » (FRGDS) [pour information]

Monsieur Mayer indique qu'actuellement sur le plan économique, une génisse ne vaut pas plus qu'une vache de réforme ; c'est donc le bon moment pour éliminer et assainir rapidement le cheptel.

Il rappelle par ailleurs que l'évaluation de la valeur d'un résultat d'analyse par le vétérinaire est essentielle.

Il rejoint la FRGDS sur la nécessité de renforcer la biosécurité.

Madame Vonesch rappelle qu'une large partie de la société civile demande de mettre fin aux transports longs des animaux d'élevage et de développer un dispositif pour l'abattage à la ferme, au nom du principe une seule santé. Elle déclare que le transport des animaux est incompatible avec le principe une seule santé.

Madame Sezeur intervient en complément de Monsieur Mayer pour indiquer que des « référents IBR » ont été mis en place auprès des éleveurs. Elle confirme que la réforme des animaux atteints est effectivement économiquement plus facile en ce moment. Elle souligne toutefois la nécessité d'une contractualisation à mettre en place avec chaque éleveur en vue de l'éradication. Si en Grand Est c'est en bonne voie, elle rappelle qu'au niveau national, 330 cheptels sont encore infectés et nécessitent beaucoup de travail en vue d'une qualification en 2024-2025 pour une éradication de l'ensemble du territoire en 2027. Le Grand Est dépend de l'avancement au niveau national.

Pour BVD et IBR, elle met en exergue la nécessité de sécuriser les mouvements d'où l'intérêt du dispositif « camion sain » comme levier de biosécurité. La phase d'application de ce dispositif est proche. Elle souhaite qu'à terme ce dispositif puisse être développé pour d'autres maladies.

Monsieur Fritsch met en avant les contraintes y compris financières toujours plus importantes pour les éleveurs qui entraîneront à terme selon lui la disparition des éleveurs, voire celle des vétérinaires. Il demande où est la liberté d'entreprendre dans ces conditions. Il est en faveur du modèle « né, élevé et abattu à la ferme ».

Madame Sezeur ne partage pas ce point de vue ; elle répond que les maladies ont un tel impact économique que la maîtrise du risque sanitaire est la seule garantie de pérennisation du cheptel constitué en général au bout de vingt ans d'efforts, y compris pour de petits élevages. La qualité sanitaire permet de diminuer le risque de perte et de moins-value pour l'exploitation. Le « sanitaire » est le premier levier économique pour maintenir l'élevage.

Monsieur Dehoux, docteur vétérinaire et président du GTV Grand Est indique que les frais vétérinaires ont moins augmenté que les autres coûts de production.

Madame Bossy, directrice de la DRAAF assure désormais la suppléance de Madame la préfète de région, cette dernière ayant dû s'absenter.

2.3 Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) : bilan 2022 et évolutions réglementaires

Madame Laemmel, porte-parole de la Confédération paysanne Grand Est regrette :

- la claustration systématique ;
- l'absence d'analyse de risque locale pour des élevages plein air sans contact avec l'extérieur.

Elle souligne que les retours d'expérience ont montré que les élevages plein air ne sont pas les mauvais élèves. Elle demande la sortie possible des animaux dans le respect des règles de biosécurité, comme demandé par la coordination rurale, la FNE et la société civile. Elle souhaite que l'élevage plein air soit valorisé auprès de la société civile comme respectueux du bien-être animal.

Monsieur Gobert, docteur vétérinaire regrette l'absence de relai du message de l'ANSES recommandant la vaccination contre la grippe humaine pour tous les intervenants en élevage, afin d'éviter une éventuelle recombinaison avec les virus influenza aviaire en circulation.

La DRAAF précise qu'elle a relayé les recommandations de l'ANSES à l'ensemble des acteurs fin août 2022, dont la FRGTV. Elle ajoutera le SNVEL à la liste de diffusion et renouvellera le message rapidement. Madame Wencel, directrice adjointe de la DDETSPP de l'Aube confirme la réception de cette information et indique avoir conventionné avec une pharmacie pour la vaccination des agents.

Monsieur Heckenbenner (FRC) demande les communications prévues à destination des touristes dans la cadre notamment des manifestations en cours dans la Haute-Marne. La DRAAF se rapprochera de la DDPP 52 à ce sujet pour en faire retour à la FRC.

Monsieur Gobert soulève deux points :

- certains vétérinaires, notamment ceux ayant repris une clientèle ignorent de quels éleveurs ils sont les vétérinaires sanitaires ;
- certains éleveurs ne sont pas formés aux prélèvements relevant des autocontrôles IAHP (à effectuer en dehors d'un foyer confirmé IAHP), ni à la sécurisation des prélèvements en vue de leur transport jusqu'au laboratoire.

Pour le premier point, les DD(ETS)PP destinataires des désignations par les éleveurs de leur vétérinaire sanitaire sont en capacité d'informer les vétérinaires concernés.

Pour le second point, Monsieur Rubin, docteur vétérinaire, président du Conseil régional de l'ordre des vétérinaires précise la légalité de ces auto-contrôles mais s'inquiète du manque de formation.

Christian Haessler, chef du Service régional de l'alimentation à la DRAAF rappelle que la filière palmipède du Grand Ouest réalise déjà des auto-contrôles pour vérifier la circulation de virus. Il pourrait être recommandé de relancer la filière volaille pour la formation des éleveurs aux auto-contrôles.

Pour les éleveurs hors filière, le vétérinaire pourrait assurer la formation de ses clients en exprimant le besoin.

Madame Bossy, directrice de la DRAAF propose de rediscuter de ce point en dehors du CROPSAV, en incluant les DDETSPP.

3 - SUJETS DU DOMAINE VEGETAL

3.1 Flavescence dorée, situation sanitaire en Grand Est et évolutions réglementaires : pour avis

L'avis du CROPSAV est requis sur la question du maintien de l'éradication.

Madame Pienne, représentant le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) est favorable au maintien de l'éradication ; elle indique l'extension en cours de la flavescence dorée sur 2 foyers, celui de la Marne et celui du département limitrophe de l'Aisne.

Madame Guillemaille, représentant l'association des viticulteurs d'Alsace est également favorable au maintien de l'éradication.

Monsieur Paul, président régional de la FREDON Grand Est est lui aussi favorable au maintien de l'éradication, y compris pour la Lorraine où ni la flavescence dorée ni son vecteur n'ont été identifiés à ce jour.

Par ailleurs, il regrette que le choix du passage en stratégie d'enrayement (Grand Est non concerné) soit motivé par des raisons économiques, qui ne devraient pas être prioritaires au regard de l'enjeu sanitaire.

Après avoir sollicité les autres membres, Madame Bossy prend note que l'ensemble du CROPSAV est favorable au maintien de l'éradication.

B.2 Mouche orientale des fruits : point sur l'alerte en Grand Est [pour information]

Monsieur Paul observe que sur les marchés de gros de fruits et légumes, des emballages avec fruits et légumes parfois en décomposition restent dans certains cas plusieurs semaines. Ne serait-il pas opportun de poser des pièges dans ces lieux ?

Madame Bossy demande également si la traçabilité est assurée depuis le poste SIVEP (service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières) et interroge sur la pression de contrôle à ce niveau.

Madame Maurice confirme que :

- au niveau du SIVEP, la pression de contrôle est importante avec l'interception de l'ordre de 800 lots de fruits et légumes ;
- dans le cas de l'incursion alsacienne, la traçabilité a permis d'identifier le grossiste dont l'établissement a fait l'objet d'une inspection ; aucune non-conformité n'a été relevée ;
- pour la campagne 2023, les marchés de gros seront ciblés pour la mise en œuvre de pièges.

CONCLUSION DU CROPSAV

Madame Bossy remercie chacun des membres pour leur participation et conclut comme suit :

- les sujets abordés mettent en exergue les interactions entre les actions de l'État et les questions de formation et de sensibilisation des acteurs ;
- le CROPSAV est aussi une illustration de l'approche « Une seule santé » ;
- pour 2023, il est prévu un CROPSAV végétal et un CROPSAV animal.



Josiane CHEVALIER